

Image not found or type unknown



Demande de remboursement d'un chiot

Par **berthebaud**, le **18/12/2008** à **16:07**

Bonjour,rrnJe suis un particulier. Nous avons fais faire une portée à notre chienne, elle a eu 7 chiots. Nous avons vendu les 7 chiots il ya 1 mois et demi. 1 chiot malheureusement a des problèmes de santé (malformation d'un rein) donc il doit se faire opéré. Le propriétaire de ce chiot me demande de lui rembourser la totalité du chiot. Apparemment il aurait un certificat d'un vétérinaire qui justifie une malformation de naissance; je lui ai demandé de me l'envoyer.rnNous lui avons proposé de le dédommager de 250€ (nous avons vendu le chiot 500€); il a refusé car il veut la totalité de la somme.Il nous dit que si nous le remboursons pas la totalité, il porte plainte contre nous.rnrn[s]]Je voulais savoir si en tant que particulier nous risquons quelque chose[/s]rn(la malformation d'un rein ne fais pas partie des vices rédhibitoires qui donnent droit à la réparation:Les vices rédhibitoires définis par les articles L 213-1 et suivants du code rural ainsi que R 213-2 et R 213-6 du même code, donnent ouverture aux actions résultant des articles 1641 à 1649 du code civil (vice caché).))